

sons, on égorge, on assassine! Manuel, plusieurs députés de l'assemblée nationale, se rendent dans ces lieux de carnage : leurs efforts sont inutiles ; on immole les victimes jusque dans leurs bras ! Eh bien ! j'étais dans une fausse sécurité ; j'ignorais ces cruautés, depuis quelque temps on ne me parlait de rien. Je les apprends enfin, et comment ? d'une manière vague, indirecte, défigurée : on m'ajoute en même temps que tout est fini. Les détails les plus déchirants me parviennent ensuite ; mais j'étais dans la conviction la plus intime que le jour qui avait éclairé ces scènes affreuses ne reparaitrait plus. Cependant elles continuent ; j'écris au commandant général, je le requiers de porter des forces aux prisons ; il ne me répond pas d'abord : j'écris de nouveau. Il me dit qu'il a donné des ordres : rien n'annonce que ces ordres s'exécutent. Cependant elles continuent encore : je vais au conseil de la commune ; je me rends de là à l'hôtel de la Force avec plusieurs de mes collègues. Des citoyens assez paisibles obstruaient la rue qui conduit à cette prison ; une très-faible garde était à la porte : j'entre.... Non, jamais ce spectacle ne s'effacera de mon cœur ! Je vois deux officiers municipaux revêtus de leur écharpe ; je vois trois hommes tranquillement assis devant une table, les registres d'écrous ouverts et sous leurs yeux, faisant l'appel des prisonniers ; d'autres hommes les interrogeant ; d'autres hommes faisant fonctions de jurés et de juges ; une douzaine de bourreaux, les bras nus, couverts de sang, les uns avec des massues, les autres avec des sabres et des coutelas qui en dégouttaient, exécutant à l'instant les jugements ; des citoyens attendant au de-

hors ces jugements avec impatience, gardant le plus morne silence aux arrêts de mort, jetant des cris de joie aux arrêts d'absolution.

« Et les hommes qui jugeaient, et les hommes qui exécutaient avaient la même sécurité que si la loi les eût appelés à remplir ces fonctions ! ils me vantaient leur justice, leur attention à distinguer les innocents des coupables, les services qu'ils avaient rendus ; ils demandaient, pourrait-on le croire ! ils demandaient à être payés du temps qu'ils avaient passé !... J'étais réellement confondu de les entendre !

« Je leur parlai le langage austère de la loi ; je leur parlai avec le sentiment de l'indignation profonde dont j'étais pénétré : je les fis sortir tous devant moi. J'étais à peine sorti moi-même qu'ils y rentrèrent : je fus de nouveau sur les lieux pour les en chasser ; la nuit ils achevèrent leur horrible boucherie.

« Ces assassinats furent-ils commandés, furent-ils dirigés par quelques hommes ? J'ai eu des listes sous les yeux, j'ai reçu des rapports, j'ai recueilli quelques faits ; si j'avais à prononcer comme juge, je ne pourrais pas dire : Voilà le coupable.

« Je pense que ces crimes n'eussent pas eu un aussi libre cours, qu'ils eussent été arrêtés, si tous ceux qui avaient en main le pouvoir et la force, les eussent vus avec horreur ; mais, je dois le dire, parce que cela est vrai : plusieurs de ces hommes publics, de ces défenseurs de la patrie, croyaient que ces journées désastreuses et déshonorantes étaient nécessaires, qu'elles purgeaient l'empire d'hommes dangereux, qu'elles portaient l'épouvante dans l'ame des conspirateurs ; et que

ces crimes, odieux en morale, étaient utiles en politique.

« Oui, voilà ce qui a ralenti le zèle de ceux à qui la loi avait confié le maintien de l'ordre, de ceux à qui elle avait remis la défense des personnes et des propriétés.

« On voit comment on peut lier les journées des 2, 3, 4 et 5 septembre à l'immortelle journée du 10 août; comment on peut en faire une suite du mouvement révolutionnaire imprimé dans ce jour, le premier des annales de la république; mais je ne puis me résoudre à confondre la gloire avec l'infamie, et à souiller le 10 août des excès du 2 septembre.

« Le comité de surveillance lança en effet un mandat d'arrêt contre le ministre Roland; c'était le 4, et les massacres duraient encore. Danton en fut instruit; il vint à la mairie: il était avec Robespierre; il s'emporta avec chaleur contre cet acte arbitraire et de démesure; il aurait perdu non pas Roland, mais ceux qui l'avaient décerné: Danton en provoqua la révocation; il fut enseveli dans l'oubli.

« J'eus une explication avec Robespierre; elle fut très-vive; je lui ai toujours fait en face des reproches que l'amitié a tempérés en son absence; je lui dis: Robespierre, vous faites bien du mal! Vos dénonciations, vos alarmes, vos haines, vos soupçons, agitent le peuple. Mais enfin, expliquez-vous; avez-vous des faits, avez-vous des preuves? Je combats avec vous; je n'aime que la vérité; je ne veux que la liberté.

« — Vous vous laissez entourer, vous vous laissez prévenir, me répondit-il, on vous indispose contre moi;

vous voyez tous les jours mes ennemis; vous voyez Brissot et son parti.

« — Vous vous trompez, Robespierre; personne plus que moi n'est en garde contre les préventions, et ne juge avec plus de sang-froid les hommes et les choses.

« Vous avez raison, je vois Brissot; néanmoins rarement; mais vous ne le connaissez pas, et moi je le connais dès son enfance; je l'ai vu dans ces moments où l'âme se montre tout entière, où l'on s'abandonne sans réserve à l'amitié, à la confiance: je connais son désintéressement, je connais ses principes, je vous proteste qu'ils sont purs. Ceux qui en font un chef de parti n'ont pas la plus légère idée de son caractère; il a des lumières et des connaissances, mais il n'a ni la réserve, ni la dissimulation, ni ces formes entraînant, ni cet esprit de suite, qui constituent un chef de parti, et ce qui vous surprendra, c'est que, loin de mener les autres, il est très-facile à abuser.

« Robespierre insista, mais en se renfermant dans des généralités. De grace, lui dis-je, expliquons-nous: dites-moi franchement ce que vous avez sur le cœur, ce que vous savez?

« — Eh bien! me répondit-il, je crois que Brissot est à Brunswick!

« — Quelle erreur est la vôtre! m'écriai-je; c'est véritablement une folie; voilà comme votre imagination vous égare: Brunswick ne serait-il pas le premier à lui couper la tête? Brissot n'est pas assez fou pour en douter. Qui de nous sérieusement peut capituler? qui de nous ne risque sa vie? Bannissons d'injustes défiances.»

« Je reviens aux événements, dont je vous ai tracé

une faible esquisse. Ces événements, et quelques-uns de ceux qui ont précédé la célèbre journée du 10 août, le rapprochement des faits et d'une foule de circonstances, ont porté à croire que des intrigants avaient voulu s'emparer du peuple, pour, avec le peuple, s'emparer de l'autorité; on a désigné hautement Robespierre: on a examiné ses liaisons; on a analysé sa conduite; on a recueilli les paroles qui, dit-on, ont échappé à un de ses amis, et on a conclu que Robespierre avait eu l'ambition insensée de devenir le dictateur de son pays.

« Le caractère de Robespierre explique ce qu'il a fait. Robespierre est extrêmement ombrageux et défiant; il aperçoit partout des complots, des trahisons, des précipices; son tempérament bilieux, son imagination atrabilaire, lui présentent tous les objets sous de sombres couleurs; impérieux dans son avis, n'écoulant que lui, ne supportant pas la contrariété, ne pardonnant jamais à celui qui a pu blesser son amour-propre, et ne reconnaissant jamais ses torts; dénonçant avec légèreté, s'irritant du plus léger soupçon; croyant toujours qu'on s'occupe de lui, et pour le persécuter; vantant ses services, et parlant de lui avec peu de réserve; ne connaissant point les convenances, et nuisant par cela même aux causes qu'il défend; voulant par-dessus tout les faveurs du peuple, lui faisant sans cesse la cour, et cherchant avec affectation ses applaudissements: c'est là, c'est surtout cette dernière faiblesse qui, perçant dans les actes de sa vie publique, a pu faire croire que Robespierre aspirait à de hautes destinées, et qu'il voulait usurper le pouvoir dictatorial.

« Quant à moi, je ne puis me persuader que cette chimère ait sérieusement occupé ses pensées, qu'elle ait été l'objet de ses désirs et le but de son ambition.

« Il est un homme cependant qui s'est enivré de cette idée fantastique, qui n'a cessé d'appeler la dictature sur la France comme un bienfait, comme la seule domination qui pût nous sauver de l'anarchie qu'il prêchait, qui pût nous conduire à la liberté et au bonheur! Il sollicitait ce pouvoir tyrannique, pour qui? Vous ne voudrez jamais le croire; vous ne connaissez pas assez tout le délire de sa vanité; il le sollicitait pour lui! oui, pour lui Marat! Si sa folie n'était pas féroce, il n'y aurait rien d'aussi ridicule que cet être, que la nature semble avoir marqué tout exprès du sceau de sa réprobation. »

NOTE 6, PAGE 358 DU TOME III^e

Parmi les opinions les plus curieuses exprimées sur Marat et Robespierre, il ne faut pas omettre celle qui fut émise par la société des jacobins dans la séance du dimanche 23 décembre 1792. Je ne connais rien qui peigne mieux l'esprit et les dispositions du moment que la discussion qui s'éleva sur le caractère de ces deux personnages. En voici un extrait :

« Desfieux donne lecture de la correspondance. Une lettre d'une société, dont le nom nous a échappé, donne lieu à une grande discussion propre à faire naître des réflexions bien importantes. Cette société annonce à la société-mère qu'elle est invariablement attachée aux principes des jacobins; elle observe qu'elle ne s'est point laissé aveugler par les calomnies répandues avec profusion contre Marat et Robespierre, et qu'elle conserve toute son estime et toute sa vénération pour ces deux incorruptibles amis du peuple.

« Cette lettre a été vivement applaudie, mais elle a

été suivie d'une discussion que Brissot et Gorsas, qui sont aussi sûrement des prophètes, avaient annoncée la veille.

Robert : « Il est bien étonnant que l'on confonde toujours les noms de Marat et de Robespierre. Combien l'esprit public est-il corrompu dans les départements, puisque l'on n'y met aucune différence entre ces deux défenseurs du peuple! Ils ont tous deux des vertus, il est vrai; Marat est patriote, il a des qualités estimables, j'en conviens; mais qu'il est différent de Robespierre! Celui-ci est sage, modéré dans ses moyens, au lieu que Marat est exagéré, n'a pas cette sagesse qui caractérise Robespierre. Il ne suffit pas d'être patriote; il faut, pour servir le peuple utilement, être réservé dans les moyens d'exécution, et Robespierre l'emporte à coup sûr sur Marat dans les moyens d'exécution.

« Il est temps, citoyens, de déchirer le voile qui cache la vérité aux yeux des départements; il est temps qu'ils sachent que nous savons distinguer Robespierre de Marat. Écrivons aux sociétés affiliées ce que nous pensons de ces deux citoyens; car, je vous l'avoue, je suis un grand partisan de Robespierre. » (*Murmures dans les tribunes et dans une partie de la salle.*)

Bourdon : « Il y a long-temps que nous aurions dû manifester aux sociétés affiliées ce que nous pensons de Marat. Comment ont-elles jamais pu confondre Marat et Robespierre? Robespierre est un homme vraiment vertueux auquel, depuis la révolution, nous n'avons aucun reproche à faire; Robespierre est modéré dans ses moyens, au lieu que Marat est un écrivain fougueux qui nuit beaucoup aux jacobins (*murmures*); et d'ailleurs

il est bon d'observer que Marat nous fait beaucoup de tort à la convention nationale.

« Les députés s'imaginent que nous sommes partisans de Marat; on nous appelle des maratistes; si on s'aperçoit que nous savons apprécier Marat, alors vous verrez les députés se rapprocher de la Montagne où nous siégeons, vous les verrez venir dans le sein de cette société, vous verrez les sociétés affiliées revenir de leur égarement et se rallier de nouveau au berceau de la liberté. Si Marat est patriote, il doit accéder à la motion que je vais faire. Marat doit se sacrifier à la cause de la liberté. Je demande qu'il soit rayé du tableau des membres de la société. »

« Cette motion excite quelques applaudissements, de violents murmures dans une partie de la salle, et une violente agitation dans les tribunes.

« On se rappelle que huit jours avant cette scène d'un nouveau genre, Marat avait été couvert d'applaudissements dans la société; le peuple des tribunes, qui a de la mémoire, se le rappelait fort bien; il ne pouvait pas croire qu'il se fût opéré un si prompt changement dans les esprits; et, comme l'instinct moral du peuple est toujours juste, il a vivement été indigné de la proposition de Bourdon; le peuple a défendu son *vertueux ami*; il n'a pas cru que dans huit jours il ait pu démériter de la société, car, quoiqu'on ait dit que l'ingratitude était une vertu des républiques, on aura beaucoup de peine à familiariser le peuple français avec ces sortes de vertus.

« La jonction des noms de Marat et de Robespierre n'a pas révolté le peuple; les oreilles étaient accoutu-

mees depuis long-temps à les voir réunis dans la correspondance; et après avoir vu plusieurs fois la société indignée, lorsque les clubs des autres départements demandaient le radiation de Marat, il n'a pas cru devoir aujourd'hui appuyer la motion de Bourdon.

« Un citoyen d'une société affiliée a fait observer à la société combien il était dangereux en effet de joindre ensemble les noms de Marat et de Robespierre. « Dans les départements, dit-il, on fait une grande différence de Marat et de Robespierre, et l'on est surpris de voir la société se taire sur les différences qui existent entre ces deux patriotes. Je propose à la société, après avoir prononcé sur le sort de Marat, de ne plus parler d'affiliation (ce mot ne doit pas être prononcé dans une république), mais de se servir du terme de *fraternisation*. »

« *Dufourny*: « Je m'oppose à la motion de rayer Marat de la société. (*Applaudissements très-vifs*.) Je ne disconviendrai pas de la différence qui existe entre Marat et Robespierre. Ces deux écrivains, qui peuvent se ressembler par le patriotisme, ont des différences bien remarquables; ils ont tous deux servi la cause du peuple, mais par des moyens bien différents. Robespierre a défendu les vrais principes avec méthode, avec fermeté, et avec toute la sagesse qui convient; Marat au contraire a souvent outre-passé les bornes de la saine raison et de la prudence. Cependant, en convenant de la différence qui existe entre Marat et Robespierre, je ne suis pas d'avis de la radiation: on peut être juste sans être ingrat envers Marat. Marat nous a été utile, il a servi la révolution avec courage. (*Applaudissements*

très-vifs de la société et des tribunes.) Il y aurait de l'ingratitude à le rayer. (*Oui! oui! s'écrie-t-on de toutes parts.*) Marat a été un homme nécessaire; il faut dans les révolutions de ces têtes fortes, capables de réunir les états, et Marat est du nombre de ces hommes rares qui sont nécessaires pour renverser le despotisme. (*Applaudi.*)

« Je conclus à ce que la motion de Bourdon soit rejetée, et que l'on se contente d'écrire aux sociétés affiliées pour leur apprendre la différence que nous mettons entre Marat et Robespierre. » (*Applaudi.*)

« La société arrête qu'elle ne se servira plus du terme d'affiliation, le regardant comme injurieux à l'égalité républicaine; elle y substitue le mot fraternisation. La société arrête ensuite que Marat ne sera point rayé du tableau de ses membres, mais qu'il sera fait une circulaire à toutes les sociétés qui ont le droit de fraternisation, une circulaire dans laquelle on détaillera les rapports, ressemblances, dissemblances, conformités et difformités qui peuvent se trouver entre Marat et Robespierre, afin que tous ceux qui fraternisent avec les jacobins puissent prononcer avec connaissance de cause sur ces deux défenseurs du peuple, et qu'ils apprennent enfin à séparer deux noms qu'à tort ils croient devoir être éternellement unis. »

NOTE 7, PAGE 88 DU TOME III^e.

Voici quelques détails précieux sur les journées de septembre, qui font connaître sous leur véritable aspect ces scènes affreuses. C'est aux Jacobins que furent faites les révélations les plus importantes, par suite des disputes qui s'étaient élevées dans la convention.

(*Séance du lundi 29 octobre 1792.*)

Chabot: « Ce matin, Louvet a annoncé un fait qu'il est essentiel de relever. Il nous a dit que ce n'étaient pas les hommes du 10 août qui avaient fait la journée du 2 septembre, et moi, comme témoin oculaire, je vous dirai que ce sont les mêmes hommes. Il nous a dit qu'il n'y avait pas deux cents personnes agissantes, et moi, je vous dirai que j'ai passé sous une voûte d'acier de dix mille sabres; j'en appelle à Bazire, Colon et autres députés qui étaient avec moi: depuis la cour des Moines jusqu'à la prison de l'Abbaye, on était obligé de se serrer pour nous faire passage. J'ai reconnu pour mon

compte cent cinquante fédérés. Il est possible que Louvet et ses adhérents n'aient pas été à ces exécutions populaires. Cependant, lorsqu'on a prononcé avec sang-froid un discours tel que celui de Louvet, on n'a pas beaucoup d'humanité; je sais bien que, depuis son discours, je ne voudrais pas coucher à côté de lui, dans la crainte d'être assassiné. Je somme Pétion de déclarer s'il est vrai qu'il n'y avait pas plus de deux cents hommes à cette exécution; mais il est juste que les intrigants se raccrochent à cette journée, sur laquelle toute la France n'est pas éclairée..... Ils veulent détruire en détail les patriotes; ils vont décréter d'accusation Robespierre, Marat, Danton, Santerre. Bientôt ils accoleront Bazire, Merlin, Chabot, Montaut, même Grangeneuve, s'il n'était pas raccroché à eux; ils proposeront ensuite le décret contre tout le faubourg Saint-Antoine, contre les quarante-huit sections, et nous serons huit cent mille hommes décrétés d'accusation: il faut cependant qu'ils se défient un peu de leurs forces, puisqu'ils demandent l'ostracisme. »

(Séance du lundi 5 novembre.)

« Fabre-d'Églantine fait des observations sur la journée du 2 septembre; il assure que ce sont les hommes du 10 août qui ont enfoncé les prisons de l'Abbaye, celles d'Orléans, et celles de Versailles. Il dit que, dans ces moments de crise, il a vu les mêmes hommes venir chez Danton, et exprimer leur contentement en se frottant les mains; que l'un d'entre eux même désirait bien que Morande fût immolé: il ajoute qu'il a vu, dans le jardin

du ministre des affaires étrangères, le ministre Roland, pâle, abattu, la tête appuyée contre un arbre, et demandant la translation de la convention à Tours ou à Blois. L'opinant ajoute que Danton seul montra la plus grande énergie de caractère dans cette journée; que Danton ne désespéra pas du salut de la patrie; qu'en frappant la terre du pied il en fit sortir des milliers de défenseurs; et qu'il eut assez de modération pour ne pas abuser de l'espèce de dictature dont l'assemblée nationale l'avait revêtu, en décrétant que ceux qui contrarieraient les opérations ministérielles seraient punis de mort. Fabre déclare ensuite qu'il a reçu une lettre de madame Roland, dans laquelle l'épouse du ministre de l'intérieur le prie de donner les mains à une tactique imaginée pour emporter quelques décrets de la convention. L'opinant demande que la société arrête la rédaction d'une adresse qui contiendrait tous les détails historiques des événements depuis l'époque de l'absolution de Lafayette jusqu'à ce jour. »

Chabot : « Voici des faits qu'il importe de connaître. Le 10 août, le peuple en insurrection voulait immoler les Suisses; à cette époque, les brissotins ne se croyaient pas les hommes du 10, car ils venaient nous conjurer d'avoir pitié d'eux : c'étaient les expressions de La-source. Je fus un dieu dans cette journée; je sauvai cent cinquante Suisses; j'arrêtai moi seul à la porte des Feuillants le peuple qui voulait pénétrer dans la salle pour sacrifier à sa vengeance ces malheureux Suisses; les brissotins craignaient alors que le massacre ne s'étendit jusqu'à eux. D'après ce que j'avais fait à la journée du 10 août, je m'attendais que le 2 septembre on me